



!! INTERDICTION !!

A partir du 19 juillet 2022 et ce jusqu'à nouvel avis, le canton de Vaud interdit tout feu ou barbecue en forêt et à moins de 10 mètres des lisières.

Une extrême prudence est aussi recommandée pour les allumettes et les cigarettes qui doivent être soigneusement éteintes avant d'être jetées à la poubelle.

Tout départ de feu ou situation suspecte doit être annoncé immédiatement au N° 118.